

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 JANVIER 2018**

Le Maire de la commune de Belforêt-en-Perche (Orne) certifie avoir convoqué le **16/01/2018**, en session ordinaire, pour le **Mardi 23 Janvier 2018, à 20h30** les membres composant le conseil municipal, avec pour

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Approbation du compte rendu du 30/11/2018
- 2/ Nomination d'un secrétaire de séance
- 3/ Présentation par l'équipe de la bibliothèque du projet « Un auteur près de chez vous »
- 4/ Débat d'Orientation Budgétaire 2018
- 5/ Autorisation d'engager 25% des dépenses d'investissements du budget 2017
- 6/ Approbation du rapport annuel de l'eau du SIAEP du Perche Sud
- 7/ Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de La Perrière
- 8/ Fixation du prix des terrains du lotissement du Colombier à La Perrière
- 9/ Déclassement routes départementales n° 203 et 639 de Belforêt-en-Perche
- 10/ Approbation du montant de compensation sur le rapport de la CLECT 2017 (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- 11/ Convention avec la SAUR pour vérification des bornes incendies
- 12/ Informations et Questions diverses.

**Etalent présents :** M. FIOCCA Didier, Maire, Mmes : BOULET Edith, BROSSE Héléne, CAFFIER Véronique, CENIER Anne-Lise, DESPIERRES Sylvie, DUHAMEL Colette, GENTNER Colette, GISSELBRECHT Roselyne, LARSONNEAU Nicole, LE CROART Cécile, LIGOT Raymonde, OBISSIER Héléne, VINCENT Catherine, MM : ANDRIEUX Frédéric, BEAUFILS Philippe, BELLANGER Serge, BOBLET Bernard, BOULAY David, BROSSE Daniel, CAFFIER Sylvain, CALOMNE Michel, CARRE Philippe, CHEMIN Daniel, CHOPIN Dominique, ESNAULT Dominique, FOURMY Jean-Luc, GAUTRET Joël, GOETZ Jean-Marie, GONSARD Alain, HEROUIN Michel, JACOB Jean-Pierre, LEPAGE Alain, LYON Christian, MAUNY Jean-Pierre, PEZARD Jean, SUZANNE Guy, TESSE Jean-Claude, THIBAUT François, VANDEN ABEELE Gérard, VINCENT Philippe, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :** Mmes : CHAUMIER Nathalie, CHOPIN Fabienne, DROUIN Pascale, HUËT Odile, JULLIOT-ROUSSEAU Adeline, PELOUIN Sabrina, MM : BASTEROT Bernard, BERNETIERE Patrick, CABARET Guillaume, COTREUIL Sébastien, DAS NEVES PINTO João, DELAUNAY Charles, DROUET Mickaël, DULYS François, OLIVE Jean-Luc, RAGOUIIN Nathaniel

**Excusé(s) ayant donné procuration :** Mmes : DAMIRON Claire à M. CHEMIN Daniel, FOUASON Bernadette à M. HEROUIN Michel, GOHIER BOUVET Stéphanie à M. CHOPIN Dominique, LEQUEFFRINEC Martine à M. SUZANNE Guy, MM : DE LEERSNYDER Jean-Marc à Mme LE CROART Cécile, DUFOUR Jean-Claude à M. BROSSE Daniel, PEZARD Matthieu à M. PEZARD Jean

### **1/ NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

M. GOETZ Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

### **2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance a été publique.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a délibéré de la manière suivante :

Monsieur le Maire demande la suppression du point 9 et demande à rajouter en point 13 : Convention pour délégation pour maîtrise d'ouvrage du TE 61 et en point 14 : Délibération portant création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe

### **3/ PRÉSENTATION PAR L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHEQUE DU PROJET "UN AUTEUR PRES DE CHEZ VOUS"**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Souchet, bénévole à la médiathèque du Gué-de-la-Chaine.

Elle fait un bref rappel sur les activités de la médiathèque du Gué-de-la-Chaine et présente le projet "un auteur près de chez vous".

Dans le cadre d'un artiste près de chez vous, en partenariat avec la Médiathèque Départementale de l'Orne, service de l'action culturelle et de la lecture publique, la médiathèque recevra un artiste : Christophe ALLINE.

La résidence qui se déroulera sur la commune déléguée du Gué de la Chaîne sur une période de 7 jours, et mènera des actions en lien telle que des expositions : fabrico-voyages, comment un livre vient au monde et exposition d'originaux (totomobile et drôle de bonhomme), sur toute la période que durera la résidence sur le territoire concerné à savoir : Belforêt en Perche, Bellême, Val au Perche, Ceton, Préaux du Perche et Nocé.

L'organisation prévue est la suivante :

- Deux réunions en amont de la résidence : Une d'information le 23 février 18 à 20h30 et une seconde le mardi 27 mars à 20h30 avec Christophe Alline pour expliquer le projet dans son ensemble au public.
- Du 16 au 20 avril 2018 : découverte et séquençages de l'histoire en 5 illustrations, repérages des murs, crayonnés avec le public, accueil des scolaires du CE2 au CM2, collages des illustrations sur les murs retenus créés par le public.
- Le vendredi 1er juin 2018, mise en voix de l'histoire ainsi qu'une conférence avec le libraire qui sera suivi d'une dédicace de Christophe Alline
- Le samedi 2 juin 2018, restitution de l'histoire au public qui finalisera le projet.

Le Conseil remercie Mme SOUCHET et lui assure son soutien dans ce projet

### **4/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Obissier qui donne lecture du document remis à chaque conseiller :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dans cette section, le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître un excédent de 680 439.27 €

Les dépenses 2017 s'étant élevées à : 910 682.27 €

Pour des recettes de : 1 288 285.30 €

Nous reconduisons pour 2018 le montant global des subventions pour 18 000 €

Les charges de personnel (012) devraient se trouver en légère augmentation cette année, compte tenu :

- du recrutement d'un responsable des services techniques prévu à partir d'avril 2018

- du départ de Bernard SEPART en retraite à partir du mois de Juillet 2018

Nous prévoyons que ces charges passeront de 283 369 € à 303 000 € soit une évolution de 6,9 %.

Les économies réalisées en matière de contrats maintenances, d'assurances, de téléphonie et autres mutualisations ont permis une redistribution de nos charges courantes. Nous avons ainsi pu réaliser plus d'entretien de chemins pédestres et ruraux (+ 10 000 €), d'organiser une fête de Noël pour les enfants de la commune, de mieux assurer le gardiennage de nos églises

En matière de recettes :

La fiscalité communale demeure identique à 2017, il faut tenir compte de l'effet du lissage progressif des taux.

Nous continuons à bénéficier de la majoration des dotations de 5 % pour la deuxième année. Les dotations restent stables cette année. La baisse progressive de la taxe d'habitation prévue par l'état étant compensée à l'euro près sur les bases d'impositions 2017.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le déficit d'investissement 2017 est de 305 924.66 €

Soit des dépenses : 611 627.17 €

Pour des recettes de : 459 746.49 €

Des restes à réaliser pour un solde de : 12 869 € (dépenses 78 583.00 € et recettes 65 714.00 €)

Investissements 2018 prévus en cours de chiffrage mais pour lesquels nous prévoyons une enveloppe de 500 000 € au global.

- Aménagement du Parking du Cimetière du Gué-de-la-Chaine (déjà voté) : sécurisation du stationnement, modification de l'accès au cimetière et création d'une aire de co-voiturage, d'une aire de stationnement aménagée pour camping-cars et poids-lourds, pose d'une borne de rechargement pour véhicules électriques (DETR, PETR, FAL)
- Sécurisation de l'entrée de bourg pour Le Gué-de-la-Chaine (DETR et/ou PETR)
- Achat d'un nouveau tracteur et d'une remorque
- Remise en état d'un chemin pédestre à Eperrais
- Etude de l'aménagement des zones de stationnement et de l'amélioration de la place centrale de La Perrière
- Remise en état de chemins pédestres à La Perrière

- Remise en état de l'électrification de l'église d'Origny-le-Butin
- Embellissement et sécurisation du bourg d'Origny-le-Butin
- Remise en état d'un chemin pédestre à Origny-le-Butin
- Goudronnage de chemins ruraux sur Serigny
- Amélioration de l'accès au lotissement des Brêches-Pailles sur Serigny
- Etude d'un éventuel agrandissement du cimetière de Serigny

### **EMPRUNTS :**

L'emprunt de la cantine du Gué de la Chaîne arrive à terme en avril. L'emprunt de la restauration de la façade de la mairie d'Origny le Butin se termine en 2019.

Nous n'avons finalement pas eu besoin de recourir à un emprunt en 2017 comme nous l'avions prévu par sécurité. Aujourd'hui notre ratio d'endettement est de 1.22 années de CAF brute

Si nous empruntons 250 000 € cette année, notre ratio passe à 2.51.

Si nous empruntons 350 000 € cette année en pensant aux futurs travaux 2019, notre ratio serait de 2.77.

Pour rappel, le signal d'alarme comptable se déclenche raisonnablement à 10 ans.

### **AUTORISATION DE RECOURIR A L'EMPRUNT**

Suite à la présentation du débat d'orientation budgétaire 2018, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à démarcher les banques pour un emprunt de 350 000 € en vue des futurs investissements.

### **5/ AUTORISATION D'ENGAGER 25% DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU BUDGET 2017**

Afin de pouvoir procéder au mandatement de dépenses d'investissements urgentes jusqu'à la date de l'adoption du Budget Primitif 2018 de la commune, il est nécessaire que le Conseil municipal délivre une autorisation spéciale à M. le Maire.

**Cette autorisation est limitée à un montant égal à 25 % des crédits ouverts à chacun des chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif 2017 (Hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts")**

### **6/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'EAU DU SIAEP PERCHE SUD BELLÊME - ORIGNY-LE-ROUX**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2016 du SIAEP Perche Sud pour les services de Bellême et Origny-le-Roux.

#### **7/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA PERRIERE**

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 ;  
décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;  
et décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 juillet 2010

#### **8/ FIXATION DU PRIX DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER A LA PERRIERE**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réactualiser le prix des terrains du lotissement du Colombier à la Perrière, actuellement à 2 € du m<sup>2</sup>. Les terrains ne sont que partiellement viabilisés, il propose le prix de 18 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de fixer le prix de vente des terrains du lotissement du Colombier à la Perrière à 18 € H.T.

#### **ENTRETIEN DES TERRAINS DU LOTISSEMENT DU COLOMBIER A LA PERRIERE**

Monsieur le Maire rappelle que certains propriétaires de terrains sur le lotissement du Colombier à la Perrière n'entretiennent pas leurs parcelles. En conséquence il suggère de procéder, selon les dispositions de l'article L 2213-25 du CGCT, à une mise en demeure d'effectuer le fauchage, le nettoyage de ces parcelles dans un délai fixé.

En cas de non-exécution, l'entretien sera effectué par les services communaux moyennant la somme de 150 € / parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 voix contre et 2 abstentions, accepte de fixer le prix de l'entretien des parcelles du lotissement du Colombier à la Perrière à 150 € / parcelle.

#### **10/ APPROBATION DU MONTANT DE LA COMPENSATION SUR LE RAPPORT DE LA CLECT 2017**

Monsieur le Maire passe la parole à M Chemin, Président de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) à la CDC des Collines du Perche Normand qui rappelle les règles de la CLECT.

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1er janvier 2017 de la CDC des Collines du Perche Normand, celle-ci reverse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU à l'échelle communautaire.

Le montant attribué pour Belforêt-en-Perche en 2017 est de 52 348 €.

#### **11/ CONVENTION POUR PRESTATION DE SERVICE POUR LE MATÉRIEL DE PROTECTION INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle que la vérification des bornes incendie sur le territoire de la commune était effectuée par le SDIS gratuitement. Ce service est payant à compter du 1er janvier 2017 au tarif de 50 € / borne incendie.

La société SAUR a présenté une offre à 40 € / borne.

Monsieur le Maire propose donc de signer une convention de service pour la vérification des bornes incendie avec la SAUR.

### **13/ CONVENTION POUR DÉLÉGATION POUR MAÎTRISE D'OUVRAGE DU TE 61**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déléguer, dans le cadre d'une convention au TE 61 (Territoire d'Énergie Orne) la maîtrise d'ouvrage du génie civil des travaux d'éclairage public et/ou de télécommunication relevant de la compétence des communes.

L'objet de cette convention est de déléguer l'ensemble des travaux à un unique maître d'ouvrage afin d'optimiser les coûts et de réduire les nuisances aux usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du génie civil, des travaux d'éclairage public et/ou de télécommunication relevant de la compétence des communes et autorise Monsieur la Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

### **14 DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT**

Le Conseil municipal,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'encadrer l'équipe du personnel technique, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoint technique principal de 2ème classe,

décide, après en avoir délibéré,

#### **Article 1 : création et définition de la nature du poste.**

Il est créé un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à compter du 01/03/2018, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ; Le grade retenu est celui d'adjoint technique principal de 2ème classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

Le cas échéant : L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 en l'absence de candidature d'un fonctionnaire.

L'agent ainsi recruté exercera les fonctions d'encadrant de l'équipe du personnel technique et toutes autres missions définies dans la fiche de poste.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront ceux afférent au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, pouvant aller du 1er au 12ème échelon.

#### **Article 2 : temps de travail.**

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

#### **Article 3 : crédits.**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **Article 4 : exécution.**

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## **12/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Prochaines réunions :**

Mardi 20 février : vote des comptes administratifs

Mardi 20 mars : vote du budget

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Célia CORBIN qui remercie le conseil municipal de l'avoir accueilli pour effectuer son stage de 3eme à la mairie du 27/11 au 01/12

Tour de France 13/07/2018 : Village relais sur la place du Gué de la Chaîne. Réservé aux partenaires.

